



## Déclaration préalable de la CFDT-VNF au CSA Central du 23 janvier 2025

Monsieur le Président,  
Cher(e)s Collègues,

**Avant tout, les représentants de la CFDT-VNF au CSA Central profitent de cette déclaration préalable pour vous souhaiter ainsi qu'à l'ensemble des personnels de VNF, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025.**

Monsieur le Président, **la CFDT-VNF** reste très inquiète quant à la circulaire de l'ancien gouvernement BARNIER mentionnant qu'en l'absence d'une loi de finances votée au parlement, les dépenses et les recrutements seraient limités à la seule continuité de service. En clair, aucune création de poste possible mais uniquement des recrutements sur des postes déjà existants sous réserve qu'ils soient essentiels à la continuité du service public. Quels postes ne seraient pas essentiels et dans ce cas pourquoi les avoir créés ? Comment fonctionner de cette façon quand on connaît les nombreuses réorganisations qui engendrent suppressions de postes et créations de quelques autres remaniés ? Quel impact sur le prochain cycle mobilité de mars ? Pouvez-vous nous garantir que l'ensemble des postes vacants seront publiés ? Les organigrammes ont parfois plus de trous dans la raquette que de cordage et il est déjà très difficile pour certains services d'opérer, alors comment dans ces conditions sera-t-il possible de fonctionner dans la durée ?

Lors de notre dernière déclaration de l'année 2024, **la CFDT-VNF** avait souhaité obtenir des réponses sur le fait que certains OPA avaient, suite à une promotion, vu leur prime de rendement baisser ce qui, nous l'avons rappelé et vous l'avez confirmé, n'est pas dans l'ordre des choses et contraire aux textes en vigueur. Vous nous aviez demandé des exemples factuels que nous vous avons communiqués. Pourtant, à ce jour, nous restons toujours dans l'attente de vos réponses. Nous comprenons qu'il soit plus difficile d'apporter des arguments à construire après coup pour tenter de justifier ces arbitrages unilatéraux des DT, mais devant l'évidence, il suffit parfois de reconnaître l'erreur et de la réparer ! Nous notons que la direction est toujours plus rapide à opérer des trop perçus ou prendre des arbitrages à l'encontre des personnels qu'à réparer des arbitrages injustes. Cela, nous le déplorons et nous n'acceptons pas pour seule réponse, que les interlocuteurs en DT ne répondent pas et qu'il faudra attendre qu'ils se décident « peut-être » à justifier et argumenter leurs arbitrages ! **Nous voulons un engagement sur une date clairement arrêtée !**

**La CFDT-VNF** vous a également sollicité pour avancer sur votre engagement d'un écart significatif d'IFSE des catégories B issues du concours qui encadrent ou qui sont amenés à encadrer les CEED et les C3 requalifiés en TSDD. En séance, après presque 6 mois de relance, vous avez fait une proposition à hauteur de 360 €, ce qui pour **la CFDT-VNF** était inacceptable. Une contre-proposition a été faite par **la CFDT-VNF** à la directrice générale en fin d'année 2024. Celle-ci s'était engagée à nous faire part de son arbitrage dès la rentrée. Finalement, nous apprenons que le retour sera fait dans le cadre d'une bilatérale avec la DRHM ce vendredi 24 janvier et que la DG ne sera même pas présente. Souhaitons que notre revendication bénéficie enfin d'un arbitrage juste et positif lors de cette bilatérale et que la direction ne se lancera pas à nouveau dans une discussion de marchand de tapis. Les personnels valent mieux que cela !

Mi-décembre, la direction générale avait sollicité les organisations syndicales afin qu'elles fassent remonter leurs lignes rouges, propositions et revendications quant aux futures discussions portant sur le devenir du « **zéro mobilité géographique imposée (ZMGI)** ». Bien que le mois de décembre soit peu propice à l'organisation d'une réunion avec l'ensemble des sections CFDT-VNF des différentes DT, nous nous sommes prêtés à l'exercice dans les délais, et avons fait remonter nos propositions tant sur le ZMGI que sur la maintenance. En contrepartie, vous vous étiez engagés à transmettre aux représentants du personnel de chaque DT, la cartographie des sites pérennes devant servir de base

de discussions localement. Cette cartographie, bien qu'elle existe depuis des mois pour ne pas dire plus, n'a toujours pas été fournie et cela malgré l'engagement de la directrice générale. Si en CSA Central nous pouvons attendre le mois de mars pour une présentation globale par le DGD, ce n'est pas le cas localement. Vous vous devez de jouer la transparence si vous souhaitez un dialogue social juste et équilibré. Nous avons joué le jeu et vous vous devez d'en faire autant au risque que, comme d'autres, **la CFDT-VNF** ne se donne plus la peine de produire dans vos délais, les attendus de la direction. Vous nous avez demandé ce que nous voulions et ce que nous ne voulions pas, désormais il faudra en faire autant et pour équilibrer les échanges, il est essentiel que nous partions sur une base partagée et donc connue des deux parties.

**La CFDT-VNF** ne reviendra pas non plus, sur les situations individuelles problématiques en attente d'arbitrage depuis des mois pour certaines ou de quelques semaines dans le meilleur des cas pour d'autres. Lorsque **la CFDT-VNF** vous sollicite sur des situations individuelles, c'est déjà un signe d'échec pour vous, car cela est dû au fait que les personnels n'ont pas obtenu de réponse par la voie hiérarchique, locale ou nationale. **Centraliser tout ou partie, c'est votre choix mais il convient de définir clairement qui s'occupe de quoi et qui a la capacité de décider sans entamer systématiquement une partie de ping-pong entre le siège et les DT ou vos services et la direction... La CFDT-VNF** souhaite qu'une demande génère un accusé de réception, un interlocuteur défini comme responsable et enfin un délai de réponse respecté.

**Voilà les questions que se posent la CFDT-VNF** : Avez-vous encore de la place sur vos bureaux à force de procrastiner les dossiers et les engagements pris ? Avez-vous encore de la place à force de remettre à demain des arbitrages pourtant essentiels pour les personnels ? Régulièrement, vous nous sollicitez en urgence pour ensuite nous laisser gamberger pendant des semaines ou des mois. Est-ce l'effet secondaire du flex-office qui, à chaque changement de bureau, vous amène au flex-dossiers, l'urgence de la veille devenant l'urgence d'attendre le lendemain ?

**Nous finissons par nous demander si dans notre établissement, trop de monde ne s'occuperait pas de la même chose ?** Si avec cet accroissement permanent des niveaux hiérarchiques, il y a encore quelqu'un de réellement responsable et en capacité de prendre des décisions sans requérir au préalable une multitude d'avis parfois bien difficile à obtenir et donc à aboutir à un arbitrage ? Nous nous demandons, alors que vous n'avez de cesse de réclamer aux personnels de l'efficacité et la faculté de s'adapter au changement, si vous ne seriez pas dépassés par tous ces changements ? Vous faut-il un accompagnement au changement ?

**La CFDT-VNF** prépare toutes les réunions auxquelles elle participe. Elle argumente chacune de ses propositions et revendications. Elle porte et défend ses positions de façon cohérente sur l'ensemble des DT et du siège. Elle est réactive sur chaque demande. Elle est au rendez-vous de toutes les sollicitations de la direction comme des personnels. Devant ces faits incontestables, **la CFDT-VNF** est en droit d'attendre un retour de la direction dans des délais raisonnables et cela d'autant plus quand elle s'y engage. **La CFDT-VNF** n'a pas vocation à jouer le rôle de vigie qui doit sans cesse pointer les absences de réponses et d'arbitrages de la direction et la relancer. Elle n'a pas systématiquement à s'assurer que les décisions prises soient réellement mises en œuvre partout, dans le respect des textes signés. Elle n'a pas à recenser tous les manquements avec des exemples factuels pour que vous daigner les analyser dans des délais incertains. **C'est le travail de la direction de s'assurer du respect des textes et d'un traitement juste et équitable pour l'ensemble des personnels.**

Avant de conclure cette déclaration qui a le mérite de poser les problèmes factuellement après de nombreuses alertes sans réels changements, **la CFDT-VNF** vous alerte à nouveau sur le fait qu'il apparaît de plus en plus souvent, que les postes publiés sur « **choisir le service public** », sur « **recrutement écologie** » ou le dernier site découvert « **vnf-recrute.talent-soft** » ne mentionnent aucune équivalence des niveaux permettant d'éclairer les salariés de droit privé qui souhaitent postuler sur des postes vacants. Nous rappelons l'engagement initial des LDG qui indique que sur chacun des postes publiés en dehors de l'exploitation (réservée aux fonctionnaires) et de la maintenance (initialement réservée aux OPA), chaque poste doit mentionner la catégorie et le niveau équivalent dans le cadre du tableau de concordance tel que présenté et validé dans cette instance. Si, sur ces différents supports, VNF n'a pas la main pour respecter cet engagement, il appartient à VNF d'assurer une plateforme interne qui permette à chacun de consulter les postes vacants avec l'ensemble des informations utiles à la réflexion des personnels. La mention d'un seul recrutement possible en dehors du fonctionnaire comme CDD de 3 ans permettant par la suite un éventuel recrutement en CDI public n'a pas vocation non plus à attirer les candidatures de droit privé, ces derniers étant pourtant les seuls recrutements possibles en CDI en dehors de la maintenance.

**La CFDT-VNF** salue le discours de la directrice générale aux vœux 2025 du siège de VNF où celle-ci a souligné la qualité et l'importance du dialogue social à VNF notamment dans cette phase de transition et de transformation. Cela faisait 5 ans qu'une telle déclaration n'avait pas eu lieu, les déclarations de l'ancien DG se résumant la plupart du temps au « moi je » ou « mon COMEX et moi ». Pour autant si **la CFDT-VNF** salue le discours, elle attend que la méthode et les actes soient alignés avec celui-ci et elle pense, pour l'intérêt collectif, qu'il est urgent de clarifier cette méthode et de s'y tenir.

**La CFDT-VNF** vous remercie pour votre attention et les réponses que vous voudrez bien nous apporter.

**Les représentants au CSA Central CFDT-VNF**